

Propositions de l'ONG anti-corruption Transparency International France

Rendez-vous avec Damien Ientile, directeur de cabinet, et Clément Larrauri, conseiller fiscalité, douane et lutte contre la fraude, auprès du ministre délégué chargé des comptes publics

Améliorer la transparence du lobbying

Si la France dispose grâce à la [loi Sapin 2](#) de 2016 d'un cadre législatif ambitieux de transparence du lobbying, celui-ci n'a pas atteint tous ses objectifs en raison d'un décret d'application qui l'a vidé de sa substance. Transparency France demande donc la révision du [décret n° 2017-867 du 9 mai 2017 relatif au répertoire numérique des représentants d'intérêts](#), afin de :

- Supprimer le critère de l'initiative ;
- Abaisser le seuil de l'activité principale ;
- Compter le seuil de l'activité régulière au niveau de la personne morale ;
- Passer à une périodicité trimestrielle de déclaration pour les activités de lobbying, et un maintien à la périodicité annuelle pour les informations financières ;
- Mentionner la référence exacte de la décision publique et de l'identité du décideur public visé par l'action de représentation d'intérêts ;
- Mentionner le montant exact des dépenses consacrées aux actions de représentation d'intérêts, réparties par grands postes, ainsi que le chiffre d'affaires lié aux actions de représentation d'intérêts, réparti par clients dans le cas des cabinets de conseil.

Par ailleurs, Transparency France demande également des révisions législatives de la [section 3bis de la loi n° 2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique](#) afin de :

- Elargir explicitement la définition des représentants d'intérêts aux Etats étrangers, et supprimer les exemptions totales de déclaration accordées aux associations à objet culturel et associations d'élus, et les exemptions partielles accordées aux organisations syndicales ;
- Elargir la liste des cibles des activités d'influence au Président de la République, ainsi qu'aux membres du Conseil Constitutionnel et aux membres de la section administrative du Conseil d'Etat ;
- Obliger la publication des positions transmises par les représentants d'intérêts aux décideurs publics.

Pour aller plus loin : [note de position](#) et [proposition de décret idéal](#) envoyés à la mission flash de l'Assemblée nationale sur la révision du décret, mars 2023.

Créer une stratégie nationale anti-corruption

Aujourd'hui, la stratégie anti-corruption de la France est portée par un trop grand nombre d'acteurs fonctionnant en silo, et elle manque de cohérence et de portage politique au plus haut niveau. Transparency France demande donc la mise en œuvre d'une politique publique globale de lutte contre la corruption qui passerait notamment par une révision du [décret n° 2017-329 du 14 mars 2017 relatif à l'Agence française anticorruption](#). Cette politique devrait comprendre :

- Un volet dédié à la lutte contre les flux financiers illicites
- Un pilotage placé sous l'autorité de la Première ministre

- Un programme budgétaire dédié
- Un renforcement des moyens de la justice financière
- Une amélioration des échanges entre l'administration fiscale et la justice

Pour aller plus loin : [note de position](#) envoyée par Transparency International France à la mission d'évaluation du Sénat sur la lutte contre la fraude et l'évasion fiscale, juin 2022.

Garantir l'ouverture du registre des bénéficiaires effectifs

La [décision de la CJUE du 22 novembre 2022](#) a porté un coup d'arrêt à l'ouverture au grand public du registre des bénéficiaires effectifs. Alors qu'un trilogue s'ouvre au niveau européen pour négocier le contenu du paquet législatif anti-blanchiment, comprenant la [sixième directive relative aux mécanismes de lutte contre le blanchiment de capitaux](#), Transparency France demande à la France d'adopter une position favorable à la transparence financière dans le cadre des négociations en s'alignant sur la [position du Parlement européen](#). Nous demandons notamment :

- Une garantie d'accès au registre pour la presse et les organisations de la société civile
- Une garantie d'anonymat pour les personnes consultant le registre
- Une garantie de gratuité d'accès

Pour aller plus loin : [tribune publiée dans Le Monde](#) et signée par plusieurs organisations de la société civile pour demander la transparence financière, avril 2023.

Corriger la convention judiciaire d'intérêt public

Transparency France a soutenu la création d'une convention judiciaire d'intérêt public (CJIP) lors de l'examen de la [loi Sapin 2](#) en 2016. Aujourd'hui, malgré un bilan financier positif, force est de constater que certaines CJIP ont été conclues selon des modalités discutables. Des corrections doivent donc être apportées pour que le dispositif conserve sa pertinence. Certaines d'entre elles relèvent de la compétence du pouvoir judiciaire, mais d'autres relèvent de la compétence du pouvoir législatif et exécutif. Transparency France demande de :

- Systématiser la mise en œuvre sous l'égide de l'AFA d'un plan de prévention de la corruption par l'entreprise qui conclut une CJIP.
- Le cas échéant, imposer à l'entreprise ayant conclu une CJIP sur des motifs fiscaux de mettre en œuvre des mesures de remédiation en matière fiscale sous l'égide l'autorité compétente.
- Affecter tout ou partie des amendes payées par l'entreprise au fonctionnement de la police et de la justice financière et des associations agréées de lutte contre la corruption.

Pour aller plus loin : [Note de position de Transparency international France sur la convention judiciaire d'intérêt public](#), janvier 2023.

Transparence du plan de relance

Malgré les engagements de la France auprès de l'Open Government Partnership (OGP) et de la Commission européenne, la transparence du plan de relance français reste imparfaite aujourd'hui. Transparency France demande de :

- Créer une base de données en format « open data » centralisée, exhaustive, mise à jour régulièrement, mentionnant l'identité des personnes morales bénéficiant d'aides au titre du plan de relance, ainsi que le montant des aides attribuées et un descriptif du projet financé.

Pour aller plus loin : [note sur la plan de relance](#) transmise au Secrétaire général au plan de relance, mai 2022.